



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 1/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Rédaction	Fonction	Date
Mme GODIN Marine	Secrétaire - Pôle EHPAD CHU Reims	12/03/2025

Réunion du 12 mars 2025

en qualité de		P : présent E : excusé
Représentant des Résidents		
M. MOUSEL Alain (Président suppléant)	Résidence Wilson	P
M. BIENCOURT Gilbert	Résidence Wilson	P
M. MASSART Pierre (Président)	Résidence Roux	P
Mme PICART Michèle	Résidence Roux	E
M. FAUQUEMBERGUE Jean-Marc	Résidence Marguerite Rousselet	P
Mme MASSUEL Micheline	Résidence Roederer Boisseau	P
Représentants des Familles		
Mme JANUTH Véronique	Résidence Wilson	P
M. DEHAN Thierry	Résidence Wilson (suppléant)	E
Mme MASSART Martine	Résidence Roux	E
Mme THIEBAULT Christelle	Résidence Roux	P
Mme CLEMENT Karine	Résidence Marguerite Rousselet	P
Mme THOMAS Patricia	Résidence Roederer Boisseau (suppléante)	P
Représentants du Personnel		
Mme CAILLETEAU Cindy	Syndicat CFDT	E
Mme COUSIN Amélie	Syndicat CFDT	E
Mme MOREAU Mélanie	Syndicat CGT	P
Mme BEAUPERE Muriel	Syndicat CGT	P
M. ANCELIN François	Syndicat CGT (suppléant)	P
Mme BOCQUET Audrey	Syndicat FO	P
M. JANDIN Bastien	Syndicat FO	E
Représentant du Conseil de Surveillance		
M. RIDEZ Jean-Michel	Représentant CS	P
Représentants du CHU		
Mme DE LA ROCHE Justine	Directrice déléguée du Pôle EHPAD	P
Dr DEVY-MICHEL Aurore	Médecin - Cheffe du Pôle EHPAD	P
M. BACHELLÉ Kelvin	Directeur Délégué - Adjoint du Pôle EHPAD	P
M. BRUGEAT Thierry	Coordonnateur Général des Soins	E
Mme COMTE Christelle	Cadre Supérieur de santé du Pôle EHPAD	E



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 2/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Mme BERGER Justine	Cadre Supérieur de santé du Pôle EHPAD	P
Poste vacant	Cadre en appui des cadres supérieur de santé	E
M. ZANARDO Antoine	Responsable du service animation	P

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal du CVS du 11 décembre 2025
- 2/ Point sur les arrivées et les départs
- 3/ Situation épidémique des résidences
- 4/ Mise en œuvre des tarifs différenciés
- 5/ Approches non médicamenteuses
- 6/ Enquête de satisfaction 2024/2025
- 7/ Point d'étape sur la restauration
- 8/ Actualités des résidences
- 9/ Questions diverses

A 14h00, **Madame DE LA ROCHE** et **Monsieur MASSART**, Président, ouvrent la séance du conseil de la vie sociale.

I – Approbation du procès-verbal du CVS du 11 décembre 2024

Monsieur MASSART demande s'il y a des observations ou remarques concernant le compte-rendu du dernier Conseil de la Vie Sociale.

Sans observation particulière de la part de l'assemblée, le procès-verbal du CVS du 11 décembre 2024 est adopté.

II – Point sur les arrivées et les départs

Monsieur ZANARDO Antoine, responsable de l'animation a rejoint l'encadrement du pôle EHPAD / USLD le 13 janvier dernier sur les 4 résidences en remplacement de Mme GUILLERMAIN Maryse. M. ZANARDO est issu du milieu de l'animation et une expérience dans les établissements médico-sociaux. Il a auparavant exercé sur un poste d'éducateur sportif.

Madame le Docteur OPORTUS, a intégré l'équipe médicale sur le pôle EHPAD / ULSD en février sur les résidences Wilson et Marguerite Rousselet à temps partiel après un parcours en gériatrie et soins palliatifs. Madame le Docteur OPORTUS n'est pas médecin coordonnateur comme le reste de

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS CHU DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 3/27

l'équipe médicale. Son rôle est d'intervenir en qualité de médecin-traitant auprès des résidents pour de l'intervention individualisée.

Madame le Docteur OPORTUS intervient sur la partie médicale en tant que praticien hospitalier pour les résidents qui n'auraient pas de médecins traitants. A ce jour, on compte entre 150 et 200 médecins traitants qui interviennent sur l'ensemble des résidences. Aujourd'hui, il est constaté lors des admissions, qu'il est de plus en plus difficile d'avoir recours à un médecin traitant libéral car certains ne prennent plus de nouveaux patients. Madame le Docteur OPORTUS ne pourra pas suivre l'ensemble des résidents. Il va y avoir une montée en charge progressive et les partenariats avec les médecins libéraux seront conservés.

Les membres du CVS se présentent lors d'un tour de table.

Madame Gaétane DARTOIS, cadre de santé en appui de l'encadrement supérieur qui remplace Mme Anne Lise THOULE, prendra ses fonctions le 31 mars 2025.

Madame Dartois sera en charge de la préparation de l'évaluation externe et tout ce qui est en lien avec la qualité de la prise en charge soignante et du suivi des plans d'action en lien avec principalement toutes les actions qualité.

II – Point sur la mise en œuvre des tarifs différenciés

Madame DE LA ROCHE et **Monsieur GOUGELET** présentent le point sur la mise en œuvre des tarifs différenciés.

Il est rappelé les modalités financières des EHPAD qui sont tripartites et réparties comme suit :

- Le prix de journée acquitté par le résident lui-même
- Le tarif dépendance qui relève du Département (dotation dépendance)
- Le tarif ARS qui est pris en charge par l'assurance maladie (dotation soins)

Aujourd'hui, les établissements publics ont la possibilité de différencier les tarifs hébergements entre les résidents selon qu'ils soient bénéficiaires de l'aide sociale ou non.

Ce choix permet de dégager des nouvelles sources de financement dans un contexte où 85 % des EHPAD publics sont aujourd'hui en déficit, puisque le niveau de charge dont doivent s'acquitter les établissements est supérieur au niveau de recettes que l'établissement perçoit. La difficulté est en partie liée au fait que le tarif d'hébergement n'est pas fixé par l'établissement, mais est fixé par le département au travers des arrêtés de prix de journée.

Les contraintes des départements font que le tarif n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que l'inflation, ce qui crée les difficultés présentées lors des précédents CVS.

Cette possibilité de différencier les tarifs, a été ouverte par la loi Bien vieillir du 8 avril 2024 pour un même niveau de prestation. Le niveau de prestation reste équivalent que le résident soit bénéficiaire de l'aide sociale ou non.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 4/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Le département de la Marne promeut ce dispositif auprès des établissements publics dans un contexte où il n'est pas en mesure de faire évoluer le prix de journée à hauteur du niveau de dépense des établissements.

Le tarif d'hébergement sur le CHU de Reims, est le plus bas du département. Aujourd'hui, le tarif moyen en 2024 des EHPAD du CHU était de 57,50 €. Au niveau du département de la Marne, le tarif moyen des EHPAD était, en 2024, d'un peu plus de 77 €. C'est le cas aussi des établissements de la direction commune, où le tarif d'hébergement était supérieur à 70 €.

Le contexte global est aussi défavorable avec en cause la sous-compensation de l'inflation et des mesures nationales de revalorisation salariale qui ont été mise en œuvre depuis 2020. Cela signifie que dans les comptes on a des dépenses supplémentaires que les autorités de tutelle ne compensent pas en recettes.

En 2022, on avait un déficit pour les EHPAD de -314 000 € et ce déficit s'est creusé en 2023 à hauteur de 1,7 million d'euros. Pour 2024, le budget est anticipé avec un déficit d'environ 2,5 millions à 2,6 millions d'euros.

La situation se dégrade et si elle perdure dans le temps, cela aura un impact sur la capacité d'investissement du pôle et sur la trésorerie.

L'objectif des tarifs différenciés est de conserver, un niveau de qualité qui soit important pour le CHU dans un contexte où la direction ne souhaite pas que la qualité des prestations soit impactée.

Depuis le CVS du mois de décembre, des informations complémentaires sur les modalités opérationnelles de la mise en œuvre de tarifs différenciés ont été précisés par décret.

En effet, au 31 décembre de l'année 2024, le décret d'application est paru pour préciser les modalités de mises en place du tarif différencié.

Ce nouveau tarif différencié est une évolution tarifaire qui est possible pour les établissements, mais qui est encadrée par décret d'une part, mais aussi par les départements via le règlement départemental d'aide sociale.

Le CHU souhaite appliquer un tarif hébergement, hors aide sociale, de 20% supérieur au tarif aide sociale arrêté par le conseil départemental. Ce tarif sera mis en place pour les résidents qui sont non bénéficiaires de l'aide sociale, et qui entreront en EHPAD à compter du 1er avril 2025. Cette mesure ne sera pas applicable pour les résidents qui sont entrés dans l'établissement avant cette date du 1er avril 2025. Le décret d'application au niveau national prévoit un taux d'écart entre le tarif aide sociale arrêté par le département et le tarif décidé par l'établissement de 35% maximum.

Aujourd'hui, le texte prévoit que les départements puissent moduler ce taux d'écart. Le département de la Marne, dans son règlement départemental d'aide sociale fixe un taux d'écart entre le tarif aide sociale et le tarif qui serait décidé par l'établissement de 20% maximum.

Au regard de la situation budgétaire et de la faiblesse historique des tarifs pratiqués, le CHU va mettre en œuvre un taux d'écart de 20% entre les tarifs ASH et les tarifs différenciés.

Concernant les résidents qui sont entrés avant le 1er avril 2025, donc les résidents qui sont déjà accueillis, le règlement départemental d'aide sociale prévoit que les établissements ayant optés pour



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 5/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

le tarif différencié pour les nouveaux entrants, puisse appliquer un taux d'évolution des tarifs qui soit encadré par arrêté ministériel pour les anciens.

Pour les résidents qui sont déjà accueillis, on peut appliquer un taux d'évolution des tarifs des résidents déjà présents de 3,21 % au maximum par rapport aux tarifs de l'année N-1, donc de l'année 2024.

Il est rappelé que tarifs d'hébergement ont évolué au 1er janvier à hauteur de +1,9 %. Dans ce contexte et pour les résidents déjà accueillis, à compter du 1^{er} avril, une augmentation supplémentaire de +1,3 % sera appliquée à compter du 1^{er} avril 2025 soit une évolution globale de +3.21% par rapport à 2024 conformément à ce que prévoit les textes.

L'établissement et le CHU souhaitent s'engager et garantir l'accès aux EHPAD du CHU à toutes les personnes fragilisées aussi socialement. Le CHU continuera à accueillir les résidents bénéficiaires de l'aide sociale dans les mêmes proportions qu'actuellement.

Il est à souligner que dans l'agglomération Rémoise, le nombre d'EHPAD privés est élevé. Dans ce contexte, le CHU concentre la majorité de l'offre publique.

Tarifs différenciés - Prix de journée pour les anciens lits :

Récapitulatif de la répartition des prix de journées pour les anciens lits – comprenant Wilson et Marguerite Rousselet Bâtiment A :

- **55,17€** payés par le Département pour les bénéficiaires de l'aide sociale
- **55,88€** payés par les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale entrée dans la résidence avant le 1^{er} avril 2025 (augmentation de 1,31% e lien avec l'arrêté ministériel)
- **66,20€** payés par les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale entrée dans la résidence après le 1^{er} avril 2025 (mise en place des tarifs différenciés)

Tarifs différenciés -Prix de journée pour les nouveaux lits :

Récapitulatif de la répartition des prix de journées pour les nouveaux lits – comprenant Roux et Roederer Boisseau :

- **62,86€** payés par le Département pour les bénéficiaires de l'aide sociale
- **63,67€** payés par les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale entrée dans la résidence avant le 1^{er} avril 2025 (augmentation de 1,31% e lien avec l'arrêté ministériel)
- **75,43€** payés par les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale entrée dans la résidence après le 1^{er} avril 2025 (mise en place des tarifs différenciés avec augmentation de 20%)

Les futurs résidents seront informés en amont du tarif pratiqué par l'établissement et auront aussi la possibilité de faire aussi un choix d'établissement en fonction des tarifs. Malgré cette hausse, le tarif hébergement du CHU reste inférieur aux autres établissements du territoire, y compris des établissements de la direction commune notamment sur les anciens bâtiments.

Ce dispositif de tarifs différencié est mis en place pour la partie EHPAD, la loi ne permet pas de l'appliquer aux USLD, donc signifie que les lits d'USLD de la résidence Roux ne sont pas soumis à cette politique tarifaire.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 6/27	

L'évolution de cette politique tarifaire va nécessiter une modification du contrat de séjour signé à l'admission. Les contrats de séjour des résidents entrée avant le 1^{er} avril 2025, seront modifiés par un avenant qui devra être signé par toutes les parties, comportant les modifications financières en lien avec l'évolution de la politique tarifaire.

Les contrats de séjour des résidents entrée après le 1^{er} avril 2025 seront modifié avec les nouvelles conditions tarifaires du fait de la mise en œuvre des tarifs différenciés.

L'ensemble des tarifs seront applicables pour l'hébergement permanent et de l'Hébergement temporaire.

L'ensemble de cette politique tarifaire sera aussi présenté aux instances du CHU donc au CVS, Directoire et Conseil de surveillance car il s'agit d'éléments qui sont soumis à présentation aux instances stratégiques du CHU.

Monsieur MASSART demande si l'augmentation de l'Hébergement temporaire est importante ? pour combien de places ?

Madame DE LA ROCHE répond que l'augmentation de l'Hébergement temporaire est équivalente à l'Hébergement Permanent.

Le pôle dispose de 7 places d'hébergement temporaire.

Madame BAUDART demande si un seuil de revenu va être retenu comme envisagé lors du dernier CVS.

Madame DE LA ROCHE confirme que lors du dernier CVS, on avait présenté l'éventualité de se baser sur des seuils de revenus. Certains départements comme celui du Finistère avait définis pour les établissements un seuil de revenu. Aujourd'hui le département de la marne n'a pas voulu retenir ce type de seuil parce que dans le cadre de la revue des éléments financiers de la situation personnelle des résidents tout ne peut pas être pris en compte dans le revenu, ce qui pourrait créer des distorsions dans certaines situations avec des revenus affichés qui sont inférieur au seuil et une situation personnelle qui amène à avoir des revenus qui permettraient le paiement d'un tarif journalier supérieur.

Madame THIEBAULT demande si ce dispositif impact tous les résidents peut importe le GIR. Car un résident à dit que le GIR 1 et 2 a augmenté plus que le 3 et 4.

Madame DE LA ROCHE explique que le tarif hébergement présenté ci-dessus ne prends pas en compte le GIR. Le GIR reste définis par le département dans le cadre du dialogue contradictoire puisque chaque année, Xavier GOUGELET présente un état des recettes et des dépenses avec un dialogue contradictoire par section d'hébergement. Le Département étudie la section dépendance et le calcul du tarif des GIR va se faire suivant les charges en suivant le calcul du département sur lequel l'établissement n'a pas la main.

Monsieur GOUGELET précise que pour les GIR, un pourcentage d'évolution de 11% a été mis en place comme suit :

- GIR 1 ET 2 : 23,66€ + 11% = 26,26€ (évolution de +2,60€)



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 7/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

- GIR 3 et 4 : 15,01€ + 11% = 16,67€ (évolution de +1,66€)
- GIR 5 et 6 : 6,37€ + 11% = 7,07€ (évolution de +0,70€)

Les membres du CVS donnent leur avis sur la mise en place du dispositif de tarifs différenciés :

- 3 abstentions
- 7 Contre
- 3 Pour

Monsieur BIENCOURT indique qu'il est bien dommageable de demander aux résidents déjà présents de payer plus.

Madame DE LA ROCHE précise que la Direction du pôle EHPAD/ USLD répondra aux questions des familles qui en feront la demande. Effectivement pour les résidents présents on demande un effort supplémentaire de 1,3% qui représente un cout supplémentaire en moyenne de 25 euros par mois. C'est un cout supplémentaire mais les tarifs d'hébergement du CHU sont aussi inférieurs aux autres établissements et les évolutions tarifaires qui ont été pratiqués et arrêtées par le conseil départemental ont été inférieur au pourcentage de revalorisation des retraites. En 2022 ou 2023, les pensions de retraites ont augmentés de 5,3% et au niveau du conseil départemental, on a mis en place une augmentation de 1,5%.

Madame THIEBAULT souligne le fait que pendant plusieurs années, les pensions de retraites n'ont pas été augmentées par rapport à l'inflation et la vie de tous les jours.

Monsieur RIDEZ confirme qu'en 2023, il y a eu un rattrapage et une augmentation des pensions de retraites. Effectivement, on comprend bien les familles, c'est de l'argent supplémentaire que l'on doit donner. Mais par rapport au déficit des EHPAD, s'ils veulent continuer à servir les résidents, à investir, c'est une évolution à prendre en compte. On se rend compte aussi que ces deux dernières années, le cout de l'énergie qui a fait des déficits en maison de retraite et à l'hôpital.

Madame DE LA ROCHE indique que la décision est prise à ce jour au regard de la situation budgétaire du CHU. Et dans l'intérêt aussi, même si c'est aussi une charge supplémentaire, des résidents et des familles pour pouvoir continuer à avoir un niveau de prestations équivalent à celui proposé aujourd'hui. La discussion politique n'entre pas dans le cadre du CV. La seule possibilité laissés aux établissements pour retrouver une situation d'équilibre et permettre le maintien des prestations et les investissements futurs, c'est les tarifs différenciés.

Madame THIEBAULT précise qu'elle aurait trouvé cela plus normal que ce tarif soit basé sur un seuil de revenu. Dernièrement, il y a eu de gros cadeaux fiscaux fait pour les vignerons par exemple sur les transmissions des vignes.

Madame DE LA ROCHE explique que cela ne relève pas de l'établissement.

Monsieur RIDEZ souhaite souligner que les EHPAD du CHU reste les moins chers.

Madame CLEMENT demande si une date est fixée pour le bilan de la nouvelle tarification par le département ?

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	8/27

Madame DE LA ROCHE indique que non, mais généralement l'établissement rencontre le conseil départemental chaque année courant novembre / décembre. C'est un sujet d'échange dans la mesure où eux aussi ils sont soucieux de l'impact de l'évolution des bénéficiaires de l'aide sociale.

Monsieur BIENCOURT ajoute que l'on parle d'expérience, mais d'autres EHPAD ont-ils déjà fais cette expérimentation ? as-t-on déjà des retours d'expériences ?

Madame DE LA ROCHE explique que chaque département est souverain dans la manière de mettre en œuvre le décret. Au niveau National, le décret signe une règle d'écart entre le tarif d'aide sociale et le tarif différencié de 35% maximum. Le décret a évacué les mentions sur le seuil de revenus comme on avait pu l'évoquer lors des derniers échanges. Il est stipulé que les départements ont la main pour moduler ce taux d'écart à la baisse. Dans ce contexte, le Département de la Marne a fait le choix de 30%.

Madame CLEMENT souligne que chaque département a une politique différente, on ne peut même pas comparer avec les départements voisins.

Madame DE LA ROCHE ajoute qu'au niveau des contrats de séjours et des avenants, la procédure sera engagée après la réunion du Conseil de Surveillance du 28 mars 2025. Dans ce cadre seront envoyés les avenants à l'ensemble des résidents qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale et qui sont déjà accueillis et les nouveaux contrats de séjours pour les nouveaux résidents seront mis en place avec une transparence sur le tarif.

III – Point sur la situation épidémique

Madame le Docteur DEVY MICHEL et Madame DE LA ROCHE présentent le point sur la situation épidémique.

Au vu de la situation épidémique dans les résidences, l'obligation du port du masque est levée pour les professionnels et les familles. Néanmoins, il appartient à chacun de faire attention sur le fait que si l'on est porteur de symptômes ORL, il est important de remettre le masque ou de reporter sa visite.

A ce jour, il n'y a plus de covid ni de grippe détectée au sein de nos résidences. Par contre, sont toujours détectées des infections respiratoires aiguës sur AB2 à Wilson et Saint Vincent à Marguerite Rousselet. Il faut donc rester vigilant.

En lien avec l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène, la décision a été prise de retirer les masques qu'il faudra de nouveau remettre pour le mois d'octobre comme cela était le cas les années précédentes.

Des cas de gastroentérite aigue sont détectés sur Saint Thomas à Marguerite Rousselet. Il faut être très vigilant sur les cas de gastroentérites.

IV – Présentation de l'enquête de satisfaction 2024/2025

Monsieur BACHELLÉ présente le point sur l'enquête de satisfaction 2024/2025.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 9/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

L'ensemble des établissements médico sociaux sont dans l'obligation de mener une enquête de satisfaction auprès des résidents et également des familles. Cette démarche est également attendue dans le cadre de notre évaluation externe.

L'objectif de la présentation en CVS, est de présenter le format de restitution de l'enquête au grand public. Ce travail est issu à la fois de l'analyse des données et du travail réalisé par site avec les différents représentants qui se sont rendus disponibles pour analyser les enquêtes de façon un peu plus précise.

Pour rappel, pour les résidents, le Pôle avait organisé le recueil de l'enquête en présentiel avec un agent dédié sur plusieurs semaines. L'objectif était vraiment d'aller au chevet des résidents pour favoriser une participation importante et une expression de l'ensemble des résidents qui le souhaitait. Pour les familles, un questionnaire dématérialisé a été envoyé avec plusieurs relances par mail. Pour les familles qui ne pouvaient pas répondre en ligne, des permanences sur place ont été proposées.

Présentation des chiffres de participation pour les résidents :

- 758 résidents sollicités
- 250 résidents ont répondu à l'enquête

L'écart entre les deux chiffres s'explique car certains résidents n'étaient pas forcément en capacité de répondre de façon éclairée aux questions et certains résidents ont refusé librement de répondre à l'enquête.

Présentation des chiffres de participation pour les familles :

- 280 familles ont répondu à l'enquête

La participation pour cette année 2024/2025 est un peu moins importante que l'année précédente pour les résidents et plus importante pour les familles.

Au global, différentes questions ont été sélectionnées avec six thèmes qui vont de l'accueil au sein de la structure aux différentes prestations hôtelières, les soins, le cadre de vie ou encore l'animation. La méthodologie utilisée est celle de la Haute Autorité de Santé pour coter les différents critères dans le cadre de notre certification.

Les membres du CVS ont été sollicités pour chaque résidence pour analyser et présenter les résultats de l'enquête en groupe de travail.

Présentation des résultats de l'enquête pour la satisfaction globale :

- 3,6 / 4 pour les résidents
- 3,2 / 4 pour les familles

Le premier objectif de cette présentation livret est de restituer pour chaque thématique les scores et les quotations qui sont obtenues pour les résidents et les familles avec une fiche dédiée.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 10/27

Le deuxième objectif est de restituer les propositions d'amélioration mises en place par thème et par résidence.

Madame CLEMENT demande si les points faibles seront présentés dans cette enquête, car dans le diaporama actuellement, on voit les bonnes notes

Monsieur BACHELLÉ précise que l'ensemble des axes d'amélioration seront présentés Sur plusieurs groupes de travail, les membres du CVS ont constaté des éléments d'amélioration en termes de communication, notamment sur le rôle du CVS et certains circuits qui étaient inconnus des différents résidents et familles.

La première action proposée est de communiquer sur le CVS lors de la diffusion des résultats de l'enquête aux résidents et familles. Pour chaque enquête par site, a été ajouté une fiche sur le CVS, une fiche sur le circuit des réclamations qui est centralisée au niveau du secrétariat du pôle et également une fiche sur l'identité des représentants familles / résidents par site. Il semblait aussi important de revaloriser les associations qui intervenaient au sein des sites.

A l'issue de ce CVS, la première version des résultats de l'enquête sera transmise aux représentants pour chaque résidence. Chaque représentant pourra faire un retour dans les prochaines semaines et proposer des améliorations, à transmettre au secrétariat du pôle, pour la compréhension du document.

La communication de l'enquête au grand public, professionnels, familles et résidents est estimé à début avril par voie d'affichage, par mail, papiers disponibles sur les sites.

Pour la communication externe, les résultats de l'enquête seront mis en place sur le site internet du pôle EHPAD / USLD en cours de restructuration.

V – Présentation des approches non médicamenteuses

Madame MARECHAL présente le point sur les approches non médicamenteuses. Madame MARCECHAL est enseignante en Activité Physique Adaptée sur le pôle et intervient sur la résidence Roederer Boisseau principalement et tous les mercredis sur la résidence Roux.

- Convention de partenariat avec Reims Handi sport depuis 2023 avec la résidence Roederer Boisseau

L'association Reims Handi Sport propose du sport adapté sur Reims. L'idée était de développer l'accès à la pratique sportive adaptée pour les résidents en diversifiant les activités et en favorisant les liens sociaux.

On accompagne les résidents tous les mardis à la Boccia (pétanque adaptée) – 7 places. Cette année, il y a 4 résidents inscrits car certains résidents décident d'arrêter la pratique. Pour pouvoir maintenir de manière régulière les activités, il faut un nombre d'accompagnateurs définis. L'objectif est que le résident inscrit aille pratiquer son sport chaque semaine.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS CHU DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 11/27

Le jeudi, les résidents participent à l'activité marche (5 inscrits) et parfois de la sarbacane et du tennis de table quand la météo ne permet pas de sortir.

Le vendredi, les résidents participent à l'activité renforcement musculaire au Complexe René Tys. Cela consiste à une séance de renforcement musculaire de 2 heures dans une salle de musculation. Et donc les résidents font une séance de 2 heures de renforcement musculaire.

- Convention de mise à disposition de la patinoire Jacques Barot (Ville de Reims) depuis 2023 pour Roederer Boisseau et Roux

L'idée de ce partenariat est de découvrir ou retrouver des sensations en faisant appel à la réminiscence. En inter résidence avec Roux, il permet aussi de faire des rencontres avec un créneau partagé avec la MAS de Cernay les Reims qui accueille des personnes en situation de polyhandicap.

Cette activité a lieu 2 fois par mois de septembre à avril et accompagnent environ 25 résidents.

Les résidents peuvent faire des petits parcours de motricité sur la glace, des exercices ludiques pour mobiliser les membres supérieurs et inférieurs. Il est proposé aux résidents de mettre les patins à glace même en étant assis. Cela permet d'avoir la sensation de glisse par exemple.

- Tarif réduit sur réservation Inter-unités et inter-résidences

Des sessions à la piscine UPCA à Reims sont proposées aux résidents. Les activités proposées sont variées comme de la rééducation et l'idée est de prendre du plaisir dans le milieu aquatique, se mobiliser différemment mais aussi se détendre dans l'eau.

Cette activité est proposée 1 à 2 fois par mois et accompagnent 32 résidents en moyenne.

- Convention de mise à disposition du bassin de balnéothérapie du FAMA de Cormontreuil

Le FAMA de Cormontreuil fait partie des Papillons Blancs. La balnéothérapie est destinée surtout aux résidents, aux personnes qui ont besoin d'un cadre rassurant, calme et pouvant être sensibles à la température de l'eau. La température du bassin est à 34 degrés. Deux résidents sont accompagnés par séances à visées rééducatives mais aussi thérapeutiques sur des critères anxiété, douleur pour accompagner les résidents. Il y a un créneau tous les mardis en semaine impaire et vendredis en semaine paire.

L'idée est d'en faire bénéficier aux plus grands nombres de résidents en renouvelant les binômes.

Cette activité est proposée pour 7 résidents avec un suivi régulier et 5 séances de découverte.

- Partenariat avec le Centre Sensorial de Cormontreuil avec tarif réduit.

La flottaison sensorielle consiste à placer le résident dans un bassin d'eau chaude, chargée en sel qui permet de rester en position de flottaison pour un moment de détente. Cette activité est proposée

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	12/27

aux résidents sur des critères d'anxiété, douleur en lien avec le médecin, la psychologue, en équipe pluridisciplinaire.

Cette activité est proposée pour 15 résidents à hauteur de 2 séances en moyenne par résident.

Après chaque séance, un endroit calme avec une fausse cheminée est mis à la disposition, où on peut boire un café, un thé, pour vraiment se détendre et profiter encore de la séance.

- Mise à disposition de la salle Snoezelen sur Roederer Boisseau

Un chariot Snoezelen est mis à disposition sur chaque résidence.

La nouvelle salle Snoezelen est mise en place dans la salle adjacente à la salle d'animation du rez-de-chaussée de la résidence Roederer Boisseau.

L'approche Snoezelen est un positionnement d'écoute et d'observation basé sur des propositions de stimulation et d'exploration sensorielles privilégiant la notion de « prendre soin ». C'est un moment coupé des stimulations sensorielles du quotidien pour prendre le temps avec la personne, de discuter, d'apaiser les tensions.

- Partenariat avec le multi-accueil de Chatillons : atelier « En tous sens »

En partenariat avec Mme DEBELLONI Laura, psychologue sur la résidence Roederer Boisseau est proposé un partenariat avec le multi accueil de Chatillons. Ce partenariat consiste à faire interagir lors d'activités partagées les résidents et les enfants accueillis 1 fois par mois. L'objectif est de favoriser les échanges entre les enfants et les résidents, de diminuer les angoisses, d'éveiller les sens, de communiquer.

Les prochaines activités envisagées est une visite à la ferme de Jonchery et des balades au parc Léo Lagrange.

Cette activité est proposée pour 6 résidents à hauteur de 1 rencontre par mois.

- Bain relaxant au sein de la résidence Roederer Boisseau

Des bains thérapeutiques sont proposés aux résidents. Actuellement, on compte deux baignoires thérapeutiques à la résidence Roederer Boisseau. Afin de mutualiser au maximum le projet, une baignoire est transférée sur la Résidence Roux.

Ces bains sont proposés sur des critères d'anxiété, douleur. Ils permettent de prendre le temps avec la personne, de ressentir son corps différemment dans l'eau, de se détendre, d'apaiser les douleurs et les angoisses. Ainsi, cela peut faciliter les soins de la vie quotidienne dans certaines circonstances. Il est à noter que le contact avec l'eau n'est pas toujours évident pour tous les résidents.

Madame MARECHAL souhaite remercier particulièrement les accompagnateurs sans qui toutes ces activités ne seraient pas possibles ; Dont Martine OLLANDA, Odile BREMONT, éducatrices



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 13/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

spécialisées des papillons blancs, Laura DEBELLONI, psychologue de la résidence, Marion DOUBLEMARD, l'ergothérapeute, le service animation avec qui on travaille beaucoup, les familles et les aides-soignants. Quand le planning le permet, il est important qu'ils puissent nous accompagner et partager ses moments avec les résidents.

Monsieur BACHELLÉ explique que ces actions sont vraiment portées à l'initiative de Mme Maréchal, qui a aussi une expérience dans d'autres secteurs. Madame MARECHAL est mobilisée sur des projets qui sont différents avec une palette de projets qui répondent aussi à des objectifs bien particuliers sur certains profils de résidents. Mme Maréchal intervient à la fois sur la résidence Roederer Boisseau et aussi sur la résidence Roux.

Il est envisageable de mettre en place des projets similaires sur les autres résidences, mais il est important de souligner que ces projets n'ont pas de vocations occupationnelles, ils sont bien en lien avec une approche thérapeutique non médicamenteuse.

Monsieur BIENCOURT souligne qu'il est parfois difficile pour certains résidents de ne pas prendre de médicaments. M. BIENCOURT insiste sur l'importance de développer ces approches sur les autres résidences.

Madame DE LA ROCHE indique que les approches non médicamenteuses est un élément qui est un axe stratégique qui est porté par l'EHPAD. A ce stade, le site pilote est la résidence Roederer Boisseau. Dans le cadre des échanges avec l'agence Régional de Santé et le Département, ces approches non médicamenteuses ont été valorisées avec un objectif de déploiement sur tous les sites. Aujourd'hui, le besoin en termes Ressources Humaines pour pouvoir développer les approches non médicamenteuses sur d'autres sites est important. A ce jour, l'ARS et le département n'ont pas octroyé le financement nécessaire. Au regard de la situation budgétaire du pôle EHPAD, c'est un élément que l'on ne peut pas développer sur les autres sites de façon aussi structurée que sur Roederer Boisseau. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir des actions prochainement. Mme MARECHAL peut étudier la faisabilité de certaines activités sur une autre résidence.

Madame CLEMENT souligne le chariot snoezelen en chambre peut être mobile et mobilisé en chambre pour 2/3 résidents ?

Madame Le Docteur DEVY indique qu'il y en a un dans chaque résidence.

Madame JANUTH demande la durée du projet pilote à Roederer Boisseau.

Madame DE LA ROCHE précise que l'objectif dans ce qui a été présenté aux tutelles, est de déployer définitivement ces activités sous réserve de financement des postes associés au financement du projet. Initialement, il était prévu une montée en charge en 2027-2028 progressive sur chaque site. A ce stade, on n'a pas eu de financement pour cette mesure-là.

Madame CLEMENT demande si actuellement le financement va jusque-là fin du CPOM 2027 ?

Madame DE LA ROCHE indique qu'actuellement il n'y a pas de financement, cette initiative mise en place par le pôle a été mise en avant en sollicitant des financements supplémentaires pour avoir des postes supplémentaires. Il s'agit de postes soignants, c'est les autorités de tutelles qui les financent.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page :	14/27

Madame JANUTH demande s'il est possible de refaire une demande de financement à court terme ?

Madame DE LA ROCHE explique qu'il s'agit de projets régulièrement communiquées aux autorités de tutelles mais qu'à ce stade aucun financement complémentaire n'est octroyés.

Madame MARECHAL présente la dernière diapositive, pour remercier particulièrement la VMEH, pour le financement de maillots de bain spécialisés pour les personnes qui ont des incontinences. Cela permet de proposer à tous les résidents d'aller à la piscine, en balnéothérapie ou en flottaison. On a eu beaucoup de dons de maillot de bains. On remercie Mme MONETA et Mme HOUILLIER de la VMEH qui sont présentes à presque toutes les séances de piscine et qui sont d'une grande aide.

Madame le Docteur DEVY, au nom du pôle EHPAD / USLD souhaite remercier Mme MARECHAL pour son investissement depuis son arrivée sur le pôle, pour tous les projets mis en place.

VI – Point d'étapes sur le plan restauration

Monsieur BACHELLÉ présente le point d'étape sur le plan restauration.

Dans le cadre du plan d'action restauration, plusieurs axes prioritaires ont été travaillés. Cette présentation a pour but de repartager avec les membres du CVS, les axes prioritaires qui sont travaillés cette année en 2025 en lien avec l'ensemble des actions d'amélioration qui ont été présentées sur différents CVS.

Monsieur BACHELLÉ rappelle qu'il s'agit d'un axe qui a déjà fait l'objet de présentations au CVS et sur lequel des actions ont déjà été engagées notamment sur le plan de la formation des professionnels en 2024.

Monsieur BACHELLÉ présente les 4 actions retenues pour 2025/2026 et leur mise en pratique.

Les points à développer étaient d'avantage sur :

- la présentation des repas
- la qualité du maintien en température des repas notamment pour les services en chambre
- la question du gaspillage alimentaire
- la question de la diversification de l'offre

Sur ces 4 actions, en lien avec l'équipe d'ergothérapeutes, le premier point travaillé est sur l'amélioration de la présentation du repas. C'est des éléments que l'établissement souhaite valoriser pour l'ensemble des résidences sur 2025. Pour certains résidents, l'objectif est d'adapter l'ergonomie des plateaux pour améliorer la prise des repas.

Des tests des chariots repas ont été mis en place, l'objectif est de permettre pour certains dimensionnements en unité le maintien en température quand notamment ce sont des services réalisés en chambre avec parfois de longs couloirs en bout une température qui a descendue.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 15/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Pour finir, le CHU a mis ne place une démarche pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, donc le pôle EHPAD s'est mobilisé dans le cadre de cette démarche qui permet de changer des éléments de qualité.

- Comment améliorer la présentation des repas ?

La présentation des plateaux, avec certaines assiettes ou couverts est à retravailler. Après échanges avec les équipes d'ergothérapeutes, le service achat et certains résidents, il est proposé un exemple de plateaux repas type. L'idée étant de faire évoluer la présentation des plateaux pour que cela soit plus appétissant. Un premier test a été réalisé le 5 mars avec 3 résidents de la résidence roux. Pour les prochaines semaines, des tests seront mis en place sur d'autres sites, d'autres résidences pour valider le plateau idéal en termes de présentation et de vaisselles.

Dans le cadre de ce plateau, les tests réalisés sur la résidence Roux ont été positifs : la présentation correspondait plus aux envies des résidents avec de la vaisselle colorée. L'idée était aussi de densifier un peu la vaisselle, pour éliminer la présence des barquettes que l'on retrouve sur les entrées et desserts. Les ergothérapeutes ont aussi travaillé à des couverts adaptés pour l'ensemble des résidents. L'objectif est que l'on dispose d'un plateau idéal avec une assiette en porcelaine et des petits éléments autour entrée/ plats desserts/ soupes avec des couverts adaptés.

Pour chaque résident, le remplacement de ce type d'équipement en achetant avec le plateau revient à 60€. Par contre, sans le plateau, le montant s'élève à 20€. La priorité a été fixée sur le remplacement de la vaisselle et non du plateau.

Madame CLEMENT confirme que le plaisir visuel est très important au niveau de l'alimentation, c'est ce qui donne envie de manger. Les repas en barquettes quand on est hospitalisé quelques jours ça passe, cela ne met pas en cause la qualité alimentaire mais les résidents sont là pour des mois et des années donc avoir des plateaux plus agréables visuellement c'est important.

Madame DE LA ROCHE précise qu'il y a un sujet investit dans le cadre de ces travaux là au sujet des barquettes qui s'ajoute qui est le sujet écologique en lien avec la consommation de barquettes.

Madame CLEMENT ajoute que peut-être on pourra solliciter des prises en charges dans le cadre des appels à projets santé et environnement.

Monsieur BACHELLÉ indique de la CHU a un groupe anti gaspillage depuis quelques mois, qui s'assure de répondre aux appels à projets le cas échéant.

Monsieur MASSART explique qu'il a participé au test concernant la nouvelle vaisselle en lien avec les ergothérapeutes. Le service est joli et agréable, de la couleur dans les assiettes. Par contre, les couverts étaient un peu lourds. Cela a été pris en compte par l'équipe et sera adapté en conséquence.

Monsieur BACHELLÉ explique que ce projet est un idéal pour tous, indifférencié pour tous les résidents. Pour l'action 2, proposée par les ergothérapeutes, c'est la question de l'ergonomie des plateaux pour certains résidents pour lesquels les capacités restantes posent des difficultés dans la



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 16/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

prise de repas autonome. L'équipe d'ergothérapeutes viendra présenter cette partie lors d'un prochain CVS.

Pour l'action 1 et 2, un premier bilan du coût de cette action a été mené, et s'élève aux alentours de 70 000€ pour l'ensemble des lits du pôle. Pour l'instant l'objectif est de déployer sur l'ensemble des sites mais sur certains services. L'achat de ces équipements sera intégré au plan d'équipement puisqu'il s'agit d'une priorité qui a été évoquée dans le cadre du conseil de la vie sociale. Ce plan d'équipement sera étendu sur 1 à 2 ans.

Monsieur RIDEZ demande si ce type d'achat ne peut pas entrer dans le cadre du fonds d'action du CHU.

Monsieur BACHELLE explique que ce type d'achats n'entrent pas dans les critères du fonds d'action, et est aussi trop conséquent en termes de montant.

Pour l'action n°3, il s'agit d'un axe prioritaire travaillé et évoqué en CVS, concernant le maintien en température. Des tests de nouveaux chariots, pour le maintien au chaud des repas, ont été organisés sur certains secteurs de la résidence Wilson avec des éléments positifs et des éléments négatifs qui ont été soulevés par l'encadrement et les équipes qui ont pu faire les tests.

Globalement, les tests sont positifs avec une meilleure ergonomie dans la préparation, relevé par les professionnels et résidents, avec un sentiment de voir un service plus fluide et en fin de distribution un maintien en température satisfaisant.

Des éléments moins positifs sont remontés concernant la maniabilité du chariot. L'investissement pour ce type de chariot est conséquent, il faut être certain de son choix. Pour l'ensemble du pôle c'est un investissement qui représente un peu plus de 460 000€ que l'établissement ne peut pas porter sur l'année 2025.

Afin d'être sûr que cela soit un investissement efficace qui va fonctionner dans le quotidien des services, il a été décidé de continuer à réaliser des tests sur d'autres sites et obtenir un arbitrage particulier dans le cadre du plan d'investissements pluriannuel.

Monsieur FAUQUEMBERGUE indique que les plateaux ne sont pas toujours chauds dès le début du service. Cela dépend des équipes présentes. Certaines équipes sont plus consciencieuses que d'autres.

Monsieur BACHELLÉ précise qu'il y a un facteur architectural qui rentre en compte car quand on fait un service sur un long couloir, si les repas sont chauds au début du couloir, la température diminue à la fin du couloir. Il y a aussi une différence lorsque l'on mange en chambre ou en salle à manger.

La problématique est multi factorielle.

Il faut cartographier sur l'ensemble des unités les problématiques pour évaluer s'il s'agit d'une problématique d'équipement ou de protocoles.

L'action n°4 est en lien avec le comité de pilotage du CHU contre le gaspillage alimentaire. Plusieurs actions au niveau du CHU ont été menées sur cette thématique, notamment des actions sur les EHPAD. Le volume de déchets alimentaires jetés a été étudié.

En fonction des services, il a été relevé un volume de déchets entre 140 grammes et 300 grammes par résident jeté par repas.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 17/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Des constats visuels en lien avec les unités de production à la cuisine centrale du CHU ont été mis en place, où il est constaté qu'il y avait des éléments et des aliments qui étaient plus jetés que d'autres. Avec tous ces éléments, il a été décidé de travailler contre le gaspillage alimentaire, étape par étape, par denrées les plus jetées.

Liste du top 3 des aliments les plus jetés en EHPAD :

- Le pain
- Les pommes entières (fruits entiers en général)
- La viande

La première action mise en place est de remplacer le pain. Le constat qui a été fait dans le cadre de cette enquête, c'est que le pain était peu consommé. Ce qui revient pour les résidents qui jettent le pain, c'est le goût du pain qui ne leur convient pas, mais aussi pour certains, une difficulté à manger le pain, parce que les morceaux de pain sont trop gros, tranchés de façon inégale, etc.

Le pain en baguette est remplacé par du pain en tranche sur certaines unités. L'idée étant d'améliorer la préhension des résidents, et aussi le goût. Ce test sera étendu dans d'autres services, et s'il positif, une décision sera prise en concertation aussi avec la cuisine centrale et les représentants des résidents.

La deuxième action mise en place sera en lien avec les fruits entiers puis on ira petit à petit sur les différents aliments qui reviennent comme étant les plus gaspillés.

Ne soyez pas surpris quand il y a des choses qui changent sur les plateaux que vous n'avez pas l'habitude de voir.

Monsieur FAUQUEMBERGUE demande s'il est possible de faire goûter aux cuisiniers les repas qui sont servis ?

Monsieur BACHELLÉ propose à M. FAUQUEMBERGUE de participer à l'échange prévu en avril ou mai avec la cuisine centrale sur la résidence.

Madame DE LA ROCHE souligne l'importance de ce travail mené par les équipes et piloté par M. BACHELLÉ qui demande du temps. La création du copil anti gaspillage alimentaire cette année sur le CHU permet d'alimenter cette démarche.

Les équipes essayent de pouvoir travailler tout ce qui peut être travaillé en sachant que c'est un processus conséquent. Il y aura toujours des choses à améliorer, la Direction prends en compte les éléments qui sont remontés, néanmoins, l'immédiateté de l'action est complexe sur ce type de processus.

Monsieur FAUQUEMBERGUE souligne l'importance de demander aux résidents la quantité qu'ils souhaitent dans leur assiette. Il constate moins de gaspillage lorsque cela est fait.

Madame CLEMENT précise que certains yaourts ne sont pas mangés par les résidents car l'opercule n'est pas ouvert. De plus, certains fruits pourraient être gardés quelque jour pas obligatoirement jeté directement. Existe-t-il un composte au CHU pour valoriser les déchets alimentaires ?



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 18/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Madame le Docteur DEVY MICHEL précise que pour des questions d'hygiène, ce qui rentre dans une chambre qui n'est pas consommé doit être jeté. Le résident peut être porteur de germes.

Monsieur BACHELLÉ explique qu'il n'y a pas de compost, le service logistiques valorisent les bio déchets sans distinction.

Monsieur MASSART indique qu'à la résidence Roux, certains résidents ont des viennoiseries le matin et d'autres ne l'ont pas.

Madame le Docteur DEVY MICHEL précise que les viennoiseries sont distribuées aux résidents sur prescription médicale.

VI – Point sur l'actualités des résidences

Monsieur Antoine ZANARDO présente le point sur l'actualité des résidences.

La vision pour l'année 2025 pour le service animation est d'axer les intervenants extérieurs pour les fêtes calendaires et les résidents alités et isolés. Les animations de groupe seront réalisées par les animatrices avec le maintien ou la construction de projets nouveaux inter-Ehpad, intergénérationnels. Les sorties extérieures, qui plaisent aux résidents, sont maintenues. Pour finir, le service animation souhaite améliorer son action sur les activités quotidienne à travailler par thème.

Monsieur ZANARDO présente les événements du trimestre dernier (Décembre / janvier / février) et les projets à venir.

Résidence Roederer Boisseau :

- Visite du marché de Noël en inter-résidence avec Wilson
- Gouter intergénérationnel au stade Delaune avec toutes les résidences
- Visite de Florales Garden
- Visite de la cave Mercier avec Wilson
- 2 spectacles sur le thème de Noël (23/12 et 13/12)
- Visite de la Comédie
- Dégustation de la galette des Rois
- Violon au chevet des résidents
- Atelier percussion en groupe
- Atelier cuisine
- Dégustation d'huîtres
- Gaufres party
- Loto

Prochainement au sein de la Résidence Roederer Boisseau :

- L'apéro partagé : le repas des vendredis modifié en apéro partagé pour faire des repas plus simples et conviviaux à partager avec les équipes, les soignants, les professionnels.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 19/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

- L'embellissement de l'extérieur de la résidence. D'ailleurs, il y a un petit appel au don an lien avec le jardinage.
- L'acquisition de lunette de réalité virtuelle pour les résidents alités isolés en chambre.
- Visite du planétarium avec la Résidence Roux
- Spectacle Comédie de Reims en lien avec la résidence Roux

Résidence Marguerite Rousselet :

- Atelier créatif intergénérationnel autour de Noël
- Gouter intergénérationnel au stade Delaune avec toutes les résidences
- Gouter de Noël avec la visite du père Noël
- Loto de Noël
- Dégustation d'huîtres

Prochainement au sein de la Résidence Marguerite Rousselet :

- L'apéro partagé avec les familles.
- Wii Sports – pour les résidents qui ne peuvent sortir pour les sorties bowling. L'idée, par la suite est de faire des tournois avec d'autres résidences extérieures.
- Créer un espace « où il fait bon vivre » salon avec canapé, une télé, un salon comme à la maison.
- Théâtre intergénérationnel proposé avec l'école Saint-André.
- Fête des voisins avec Sébastopol et l'EHPAD Saint Martin

Résidence Roux:

- Distribution de brioches de Noël avec la visite du père Noël
- Marché de Noël dans la résidence
- Visite du marché de Noël de Reims
- Spectacle de Noël
- Anniversaire des 100 ans d'une résidente avec la visite de M. Le Maire et Mme DUNTZ.
- Lectures vagabondes
- Distributions de la galette des rois
- Dégustation d'huîtres
- Ateliers créatifs
- Ateliers cuisine avec un repas partagé avec les professionnels de la résidence invités pour le repas du midi.
- Karaoké dansant
- Pause-café/ journal dans le hall

Prochainement au sein de la Résidence Roux :



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 20/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

- L'apéro partagé : le repas du mardi midi est transformé en apéro partagé pour faire des repas plus simples et conviviales à partager avec les équipes, les soignants, les professionnels.
- Café journal dans le hall : Un café journal est proposé dans le hall dès 10h jusqu'à 11h30
- Embellissement du hall de la résidence avec les créations des résidents
- Après-midi gourmand dans les étages
- Chorale remplacée par le karaoké dansant
- TOVERTAFEL au RDC 456 : La Tovertafel, un outil adapté aux personnes dépendantes favorisant les interactions sociales. Technologie innovante en matière de soins qui a des effets avérés sur l'activité physique, cognitive, sociale et sensorielle des seniors. Les jeux Tovertafel sont des projections lumineuses interactives qui créent de l'étonnement et de l'émerveillement dans les yeux des résidents.
- Carnaval intergénérationnel
- Chasse aux œufs intergénérationnelle
- Spectacle Comédie de Reims avec Roederer Boisseau

Résidence Wilson :

- Visite du marché de Noël en inter-résidence avec Roederer Boisseau
- Marché de Noël au sein de la résidence
- Chant dans le hall de la résidence
- Visite de la cave Mercier avec Roederer Boisseau
- Spectacle de Noël
- Dégustation d'huîtres
- Distribution de chocolats de Noël
- Visite et animation de la fanfare

Les incontournables et projets à venir au sein de la Résidence Wilson :

- Les lundis : Gym Douce
- Les mardis : Boutiques – Gaufres - atelier écriture - atelier tricot.
- Les jeudis : Atelier mémoire – Sophrologie
- Les vendredis : Gym Douce – Atelier tricot – Concert accordéon,
- Tous les 15 jours le lundi : Chorale
- Tous les jours : Belote, jeux de société et scrabble (hall)
- Du lundi au vendredi : Appels visio sur demande des résidents et familles
- Collaboration avec la Maison de quartier
- Projet inter EHPAD
- Rencontre intergénérationnelle

La nouveauté : l'organisation de la 2^{ème} édition de la guinguette des EHPAD avec les 60 ans de Wilson.



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 21/27

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Pour finir, pour les 4 résidences en lien avec la Mairie de Reims, seront proposés plusieurs événements :

- Repas de séniors en mars
- Distribution de roses pour la fête des pères et la fête des mères par les élus de la Mairie
- Journée intergénérationnelle

Madame DE LA ROCHE souligne une programmation assez riche sur l'ensemble des sites avec des spécificités d'un site à l'autre. Cela permet aussi de visualiser la diversité des activités proposées, mais l'équipe d'animation se tient à la disposition des familles.

Madame THIEBAULT demande si le voyage organisé chaque année à la plage sur la Résidence Roux est maintenu ?

Monsieur ZANARDO précise que c'est en discussion avec l'animatrice de Marguerite Rousselet pour organiser ce voyage en inter EHPAD. Les sorties organisées comme précédemment vont un peu se compliquer car on constate un manque de personnel soignant. La réflexion se porte sur l'organisation de ces séjours dans des structures de vacances adaptées.

Monsieur BACHELLÉ précise que pour que les séjours soient organisés dans des conditions optimales de sécurité, il faut cocher certaines cases pour certains séjours sur certaines périodes cela est plus compliqué. Cela se fait en lien avec le service animation, par contre, il y aura bien un projet cette année à minima Roux et RMR en lien avec les APA, qui du coup changera l'année prochaine, ce sera sur d'autres sites, mais plutôt séjours vacances sportifs. Le séjour vacances de l'animation est encore conditionné à certains critères car il faut s'assurer une sécurité infirmière des résidents que l'on emmène.

Madame THIEBAULT souligne qu'auparavant, les résidents qui partaient en voyage étaient les plus valide.

Madame le Docteur DEVY MICHEL précise que certain résident non dépendant nécessite un accompagnement médical spécifique comme pour les diabétiques par exemple pour la prise de médicaments et une infirmière ne peut pas travailler en 24h/24.

Madame THIEBAULT demande s'il n'est pas possible d'organiser ces voyages dans des structures adaptées avec du personnel soignant sur place ?

Madame DE LA ROCHE ajoute que par exemple il est évoqué l'idée de recourir à des IDE libérales. Cette option oblige les équipes à challenger les organisations pour rentrer dans les normes réglementaires et qu'elles soient validées par la direction des soins du CHU.

VII. QUESTIONS DES RESIDENTS ET DES FAMILLES

Questions de Mme JANUTH Véronique – Représentante des familles de la résidence Wilson

Question n°1 :

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	22/27

Qui accroche les rideaux ? En effet dans bon nombre de chambre les rideaux sont détachés et il semblerait que personne à ce jour n'en porte la responsabilité.

Réponse de la Direction :

Les intendantes sont responsables de l'accrochage des rideaux. Un recensement des besoins a été réalisé en mars au sein de la Résidence. Pour toutes questions, les résidents et les familles peuvent se rapprocher de l'intendante de la Résidence.

Question n°2 :

Par l'intermédiaire de Mr BIENCOURT nous vous avons fait parvenir un projet de mini espace sportif au niveau A2. Celui-ci s'inscrit dans votre politique d'activité physique que vous souhaitez améliorer. Merci de nous donner une suite favorable.

Réponse de la Direction :

La direction est favorable au projet proposé cependant, l'espace identifié dans le projet transmis ne peut pas être utilisé comme mini espace sportif au regard de la destination du lieu actuel. Actuellement cet espace sert de salle à manger pour les résidents et dans cet espace est aussi stocké l'épicerie. Il convient de revoir avec l'encadrement et l'ergothérapeute du site afin d'identifier un autre espace.

Question n°3 :

Écran informatif. Merci de ralentir le flux/images, c'est aujourd'hui illisible.
De qui se rapprocher pour proposer trombinoscope des élus CVS Wilson ?

Réponse de la Direction :

Concernant les écrans informatifs, la demande est prise en compte. Concernant les trombinoscopes des élus du CVS, ils sont en cours. Le secrétariat de Direction du pôle EHPAD-USLD peut être sollicité pour toutes questions à ce sujet.

Question n°4 :

Toujours un problème d'insécurité sur le service AB2 malgré plusieurs mises en garde. L'aide-soignante de nuit se plaignait qu'un résident lui fasse mal. Un autre résident est intervenu pour aider et calmer le perturbateur. Ajoutons à cela des intrusions intempestives dans les chambres d'autres résidents. Nous attendons une réponse en actes et non dans une "intention différée".

Réponse de la Direction :

L'évolution de la pathologie de certains résidents peut expliquer des comportements inadaptés. Dans ce contexte, des évaluations et un suivi médical est mis en œuvre par les médecins coordonnateur

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS CHU DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 23/27

des résidences. En fonction de l'évolution de l'état de santé et des besoins du résidents, l'orientation médicale vers un secteur mieux adapté peut être envisagé. En fonction des situations, des transferts peuvent être réalisés, vers une autre Résidence ou en secteur hospitalier si l'état de santé le nécessite.

Question n°5 :

Nous constatons épisodiquement une amplitude entre le dîner et le petit déjeuner de ... 14h30 !!! Qu'elle est l'amplitude idéale ? Merci de nous adresser une réponse chiffrée (en heures) et non une "intention" morale.

Réponse de la Direction :

Les repas sont servis à 18h30 et le petit déjeuner à 8h, cependant une collation peut être proposée par les AS de nuit. Concernant l'ordre de service des petits déjeuners, il sera rappelé aux équipes que les habitudes des résidents doivent être conservées autant que possible.

Question n°6 :

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe chargée de l'aumônerie les résidents notent un important changement. Il n'y a pas eu de culte en Janvier et Février 2025 et il n'y a plus de passages hebdomadaires de représentants comme auparavant. De plus il serait prévu un changement dans le jour du culte qui passerait du vendredi en lieu et place du mercredi ce qui ne convient pas à tous les résidents puisque ce même jour ils participent à des activités (tricot, gymnastique douce entre autres) alors que le mercredi il n'y a pas d'activité au sein de la résidence.

Réponse de la Direction :

Il n'y a pas eu de changement d'équipe, il s'agit des mêmes référents seul les auxiliaires bénévoles ont arrêté leur activité en raison de leur âge. Il n'y a pas eu de culte en Janvier et Février 2025 et il n'y a plus de passages hebdomadaires de représentants comme auparavant.

Le passage auprès des résidents est à la demande des résidents, proches ou services afin d'éviter tout prosélytisme. Toute demande de cérémonie religieuse doit-être préalablement autorisée par la Direction en charge du service des aumôneries ainsi que la Direction du Pôle EHPAD USLD, d'autant plus en période d'épidémie. De plus, ces événements sont aussi tributaires des moyens humains et matériels disponibles pour le culte concerné.

Concernant le changement de jour du culte, le prêtre qui a été affilié à la résidence par le Ministre du culte de Reims n'est disponible que le vendredi.

Question n°7 :

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.			Page : 24/27

Le secrétariat de la résidence est actuellement en sous-effectif et il est noté des temps d'attente un peu trop long par les familles pour pouvoir accéder au secrétariat soit par téléphone, soit en présentiel.

Réponse de la Direction :

La direction prend note de la remarque.

Questions de Mme THIEBAULT Christelle – Représentante des familles de la résidence Roux

Question n°8 :

Les résidents attendent souvent très longtemps quand ils sonnent pour avoir l'aide des aides-soignantes. Parfois ils sonnent plusieurs fois et personne ne vient.

Quelle solution pouvez-vous apporter ?

Réponse de la Direction :

Les réponses aux sonnettes sont faites au plus vite par les agents en fonction de leurs charges de travail (il peut arriver qu'elles soient déjà en train de faire un soin) et des situations d'urgences à gérer. Elles essaient au maximum de s'y rendre au plus vite et leur répondent par l'interphone des chambres.

Question n°9 :

Des agressions de résidents par d'autres résidents sans aucune explication donné aux familles, combien d'aides-soignantes surveillent la résidence la nuit ?

Quelles solutions pouvez-vous apporter pour éviter les agressions ?

Réponse de la Direction :

Chaque nuit, 9 aides-soignantes et 2 IDE sont présentes sur la résidence Roux. Sur les secteurs fermés et compte tenu des profils des résidents accueillis les effectifs sont supérieurs aux autres unités d'EH PAD la nuit. Ils ne permettent cependant pas d'avoir un soignant présent dans chaque unité de la résidence la nuit.

L'évolution de la pathologie de certains résidents peut expliquer des comportements inadaptés. Dans ce contexte, des évaluations et un suivi médical est mis en œuvre par les médecins coordonnateurs des résidences. En fonction de l'évolution de l'état de santé et des besoins du résidents, l'orientation médicale vers un secteur mieux adapté peut être envisagée. En fonction des situations, des transferts peuvent être réalisés, vers une autre Résidence ou en secteur hospitalier si l'état de santé le nécessite

Question n°10 :

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	25/27

Problème d'insalubrité dans certaines chambres pas nettoyées pendant plusieurs semaines, comment allez-vous améliorer l'organisation de l'entreprise extérieure de nettoyage ?

Réponse de la Direction :

Nous rencontrons de l'absentéisme au sein de l'équipe de bionettoyage. Cependant les chambres ne restent pas plusieurs semaines sans entretien. L'équipe a pour mission de se partager les tâches. Pour ce qui est de l'entreprise extérieure, suite à certaines réclamations, l'encadrement a rencontré un des responsables qui s'est engagé à intervenir régulièrement sur site afin de vérifier et réajuster la propreté des locaux.

Question n°11 :

Trop de cigarettes écrasées au sol dans la résidence dans les couloirs, les ascenseurs, le coin fumeur, un résident fume dans sa chambre, tout cela se produit car les infirmières de chaque niveau leur donnent au compte-goutte cigarette et briquet, il faudrait des solutions pour éviter un risque d'incendie, Seules les aides-soignantes et infirmières du RDC pourraient peut-être gérer de donner cigarette et briquet vu qu'elles sont proches de l'espace fumeur.

Réponse de la Direction :

Depuis quelques semaines, une planification pour l'entretien des ascenseurs, de la zone fumeur (2 fois par jour), l'extérieur et plusieurs autres zones a été mise en place tous les jours.

Le tabac est géré par les soignants de chaque unité, les équipes ont mis en place un planning géré par les IDE afin de délivrer les cigarettes de façon régulière.

Le service de sécurité incendie intervient régulièrement pour rappeler les consignes aux résidents. Les soignants font de même lorsqu'ils constatent qu'un résident fume à l'intérieur.

Question n°12 :

Les résidents aimeraient manger plus souvent des quiches, croquemonsieur, tartes salées, légumes accompagnés de sauce béchamel plutôt qu'à l'eau.

Pour les résidents pouvant mastiquer de la pizza, à Sébastopol ils en ont, c'est la même cuisine centrale qui cuisine.

Des frites cuites dans les trois niveaux comme cela a été fait une fois, les résidents étaient ravis car elles étaient délicieuses.

Arrêter le hareng car ça part à la poubelle !

Réponse de la Direction :

Les résidents peuvent se rapprocher du diététicien sur chaque site pour évoquer ce sujet.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	26/27

Questions de Mme CLEMENT Karine – Représentante des familles de la résidence Marguerite Rousselet

Question n°13 :

Pour information, une famille a eu beaucoup de mal à obtenir mes coordonnées... Et c'est bien dommage. Nous avons l'année dernière travaillé sur un flyer permettant aux familles de bien nous identifier.

Qu'en est-il ?

Réponse de la Direction :

Les outils de communication travaillés avec les représentants du CVS sont en cours de finalisation. Une communication sera réalisée prochainement. Les secrétariats ont connaissance des coordonnées des représentants élus au CVS et peuvent les communiquer aux familles qui en font la demande. Le secrétariat de la direction du pôle est aussi en mesure de transmettre les coordonnées.

Questions de Mr FAUQUEMBERGUE – Représentant des résidents de la résidence Wilson

Question n°14 :

Association REGARD : Sont-ils dispensés de mettre le masque ?

Réponse de la Direction :

Les consignes relatives au port du masques doivent être appliquées par tous y compris par les associations. Un rappel sur le respect des consignes sera réalisé.

Question n°15 :

Des résidents prennent des fauteuils/déambulateurs à d'autres résidents dans le couloir sans consentement, doit-on considérer cet acte comme un emprunt ou un vol ?

Réponse de la Direction :

La pathologie de certains résidents peut expliquer des comportements inadaptés. En cas de problème, les résidents sont invités à se rapprocher de l'équipe soignante.

Question n°16 :

Repas du soir servi à 18h10, beaucoup de résidents se plaignent que cela est trop tôt !

Réponse de la Direction :

La direction prend note de la remarque. Les repas sont servis à 18h30 mais il peut arriver que cet horaire soit adapté en fonction des organisations. Ce point sera revu avec les équipes de la résidence.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u>			Page : 27/27
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.			

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de Vie Sociale est clos à 17h00.

Le Président,

Massart Pierre

Pierre MASSART

